

**DATE DE CONVOCATION** : 25 JANVIER 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE -B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI -C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : M. THINON-CLERC donne pouvoir à Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à Jean-Pierre SIMON - Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT**: P. ORMÈCHE - P. FREON - S. LABROUSSE - M. THINON-CLERC - K. PERROIS

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Emmanuel RAMBEAU

**OBJET : VOIRIE 2018 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA MAITRISE D’OUVRAGE A LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE GRAND COGNAC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la délibération n° 2018-69 du 30 mai 2018 relative à la délégation de la maîtrise d’ouvrage pour les travaux de voirie 2018 à la Communauté d’Agglomération de Grand Cognac,

**CONSIDÉRANT** la signature du procès-verbal de réception des travaux en date du 4 décembre 2018,

**CONSIDÉRANT** la proposition d’avenant n° 1 transmise par la Communauté d’Agglomération de Grand Cognac fixant le plan de financement définitif,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR** décide :

- ✓ d’accepter l’avenant n° 1 de la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage à la Communauté d’agglomération de Grand Cognac en matière de voirie communale 2018 ayant le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant TTC
Travaux	102 000,10 €
Maîtrise d'œuvre	2 539.80 €
<b>Total de la voirie 2018</b>	<b>104 539,90 €</b>

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec la Communautés d'agglomération de Grand Cognac et tous les actes afférents à ce programme.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE